

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Lauriane Giguère

<https://www.cadre21.org/membres/0affd523f214c7f75b725a3f>

Date d'obtention : 2023-02-16 16:03:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La définition précise des rôles de chacun. La trousse est complète et guide bien les démarches. Ne pas questionner l'instigateur si c'est un acte malveillant. Ne jamais regarder les photos. Agir rapidement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Prendre la situation plus au sérieux et cela me donne de l'assurance dans la démarche à suivre. Je savais que c'était une situation délicate si elle m'arrivait, maintenant je sais comment intervenir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

la formulation des questions, m'en tenir à la trousse. Agir rapidement pour diminuer les risques de propagations et être plus alerte sur l'attitude de mes jeunes lorsqu'il échange des textos. Mon discours va être teinté de prévention à cet égard